

Une lutte gagnante pour les aides-soignantes du SSIAD ADMR Vic Fezensac et Eauze.

18 grévistes (100% du personnel) sur 12 jours de conflit avec un employeur fuyant et déterminé à faire pourrir le mouvement entamé le 22 juin.

Tout a commencé par une pluie de sanctions disciplinaires qui s'abattaient sur les salariés, tout ça pour "mater" un mouvement d'incompréhension et de demande d'explication sur des pratiques managériales autoritaires mettant en danger le fonctionnement de la structure et pis encore, la santé des patients

.Depuis le 10 avril, les salariés interpellent la CGT (UD, UL ou FD) sans que nous n'arrivions à agréger l'ensemble des revendications. Puis les salariés commencent à se syndiquer, ayant compris l'importance d'être accompagnés par la CGT, et aussi de construire ensemble un cahier revendicatif.

D'un autre côté, la direction, très fortement marquée politiquement et ayant des appuis considérables auprès d'élus locaux reste sourde aux demandes des salariés et ne veut pas rencontrer la CGT tout au long du mois de mai et juin 2018.

Le mouvement s'intensifie et abouti à la grève devant le mépris d'une direction "droite dans ses bottes", qui s'arc-boute sur un management archaïque qui relève plus du moyen âge que du 21^{ème} siècle.

"J'ordonne que vous repreniez le travail demain!!", dit la présidente en rompant les négociations sans avoir compris ce qu'est un conflit social et la signature d'un protocole de fin de conflit!

Du côté de la CGT, l'interpro se met en route, avec toujours ce travail intense et commun avec l'UD, L'UL de Vic Fezensac et la fédération FNPOS.

Visite surprise de l'ARS (financier des services de soins à domicile), de la DIRECCTE qui au vue de l'état des négos (ou plutôt de l'absence de négos), établie une médiation. Envahissement du CDCA (commission départementale de la Citoyenneté et de l'Autonomie) dans les locaux du conseil départemental, où les grévistes et la CGT se confrontent aux employeurs ADMR qui y siègent, en ayant omis de parler du mouvement de grève dans leur propre structure.

Lors de distributions de tracts et de signatures de pétitions, les grévistes ont du essayer des insultes et des gestes provocants de la part d'élus proches de la direction ADMR.

"Vous n'obtiendrez RIEN, nous en faisons un point d'honneur!!"

Puis la démission du Conseil d'Administration du SSIAD ADMR, dernier coup bas, après les menaces de fermeture judiciaire (malgré des bilans très positifs) et la présence d'un huissier de justice en guise de

médiateur a une reprise de négos "surprise" avec la présidente du SSIAD ADMR local et la présidente fédérale, sans aucun préavis. Devant ce déni de démocratie, les grévistes avec la CGT régulièrement en assemblée générale décident la poursuite de la grève.

Sous la pression de la grève, de l'ARS et de la direction ainsi que la préfecture, les employeurs acceptent de revenir à la table des négociations le 3 juillet ayant trouvé une autre forme d'association pour garder le SSIA ADMR au sein de la structure (association ABRI).

Au bout de 7 heures de négociation, un protocole de fin de conflit est signé son contenu tant sur le plan organisationnel que sur des avancées salariale et de management respectant les IRP démontre combien notre organisation est efficace et toujours au plus près des salariés pour le respect de leurs droits et pour en conquérir de nouveaux :

- levée des sanctions disciplinaires.
- paiement des déplacements entre EAUZE et VIC FEZENSAC , et inversement avec effet rétroactif depuis janvier 2016.
- embauche d'un personnel administratif à temps complet pour seconder l'infirmière coordinatrice.
- organisation des plannings de tournée avec des réunions régulières du personnel aide -soignant
- plan de formation soumis et négocié avec les IRP.
- règlement intérieur révisé et négocié avec les IRP, et suppression de deux articles portant sur les tests d'alcoolémie, et les congés payés choisis unilatéralement par l'employeur.
- 90% du salaire versé le 25 du mois et la " part variable "(kms et 10% restant) en paiement le 5 du mois suivant.
- décompte mensuel des heures effectuées (décompte de sortie de badgeuses) donnés à toutes les salariées pour contrôle. (Code du travail).
- flotte de véhicule de service de 5 actuellement à 8 à partir de septembre et réévaluation pour la location de 2 véhicules supplémentaires avant la fin de l'année.
- prime de 350€ versé sur la paie de juillet et incluse dans le salaire. (Non pérenne mais révisable avec les budgets alloués par l'ARS chaque année, avec regard des IRP sur ses budgets)
- bon d'achat à hauteur de 150€ au plus tard en septembre 2018. L'employeur ayant reconnu qu'il peut se substituer aux prérogatives d'action sociale et culturelles pour les salariés.
- les jours de grève seront payés intégralement aux salariés grévistes.
- aucune sanction, ni poursuite pour les salariés grévistes pour action de grève.

Ceci n'est qu'un début puisque le syndicat est tout jeune et a bien intégré que leur intérêt est de se rapprocher des aides à domicile pour "tirer" leurs conditions de travail vers le haut avec l'aide de la CGT.

Maryline Cavallé

Co-responsable régionale, Midi Pyrénées